



## **50 +1 – Tous ensemble – Inclusion dans le sport**

### **Notions générales et objectif du projet**

"50+1 : Tous ensemble - Inclusion dans le sport" est un projet du Luxembourg Paralympic Committee qui, financé par l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte, a pour but d'apporter un soutien financier ciblé à des projets visant à promouvoir l'inclusion dans et par le sport".

Avec ce projet, le Luxembourg Paralympic Committee (LPC) soutient ses associations membres ainsi que les fédérations et les clubs sportifs dans le développement et l'extension des offres sportives pour personnes en situation de handicap dans leurs structures et dans le respect de l'idée d'inclusion. Le projet vise principalement à développer des offres d'entraînement, de stage et de compétition (inclusifs) ainsi que des offres de formation (continues) pour les moniteurs et les entraîneurs.

Le principe de financement du projet consiste à ce que les frais encourus puissent être inclus dans un décompte adressé au Luxembourg Paralympic Committee après l'attribution de la subvention du projet jusqu'à un montant défini.

Les demandes sont examinées par le LPC après leur dépôt et les décisions relatives à la subvention sont communiquées au maximum 6 semaines après le dépôt. Si ce délai ne peut pas être respecté, le LPC informe le demandeur du retard.



## 1. Directives pour la demande de subvention :

### Qui peut faire une demande :

- Les candidats peuvent être des fédérations sportives reconnues au Luxembourg, des associations sportives et des organisations membres du LPC.
- L'accent est mis sur les sports décrits dans le formulaire de candidature, mais pas exclusivement.

### Critères d'éligibilité :

- La demande générale de subvention doit être déposée avant le 31 décembre de l'année précédente ou le 30 juin de la même année (exception : année de subvention 2024 - demande à déposer avant le 31 août 2024 - Début du projet possible à partir du 01.02.2024).
- La valeur ajoutée de la promotion de l'offre sportive pour les personnes en situation de handicap doit être explicitement exposée dans la demande.
- La demande de subvention, y compris les annexes requises, doit être dûment remplie et envoyée au LPC par voie numérique ou postale.

### Recommandations :

- Des réseaux et des partenariats inclusifs doivent être recherchés
- La durabilité des projets doit être au centre des préoccupations
- Pour les clubs sportifs : Une lettre de recommandation de la fédération sportive compétente est recommandée

### À noter :

- Un double financement du projet par des fonds de l'Œuvre est exclu
- La durée maximale du projet est d'un an. Un rapport final doit être formulé et soumis à la fin de cette période. Un modèle de rapport final est mis à disposition par le LPC.
- Avec ce programme de soutien, le LPC souhaite apporter un financement de départ. Une demande de suivi est possible après évaluation des projets, mais un financement permanent n'est pas possible au-delà de la durée totale du projet fin février 2027.
- Les dépenses doivent respecter les principes de rentabilité et d'économie. Seuls les coûts économiquement raisonnables, concrètement attribuables au projet et absolument nécessaires à sa réalisation seront donc subventionnés



## 2. Éléments éligibles :

### Offre d'entraînement et de sport

- La mise en place d'une offre d'entraînement régulière (au moins 1x / semaine) et les frais qui y sont liés (honoraires de l'entraîneur).
  - Une formation d'entraîneur / de moniteur est requise. Celle-ci doit être attestée
- L'organisation d'offres de découverte régulières de sa propre initiative ou en collaboration avec des organisations partenaires dans le domaine de l'aide aux personnes en situation de handicap

### Formation (continues)

- Le développement d'éléments spécifiques au sport handicap et/ou inclusifs au sein de la formation des entraîneurs de la fédération, une coopération avec l'étranger étant possible.
- Le développement et la réalisation se font en coopération avec l'INAPS

### Stages

Les coûts éligibles sont ceux liés à

- L'organisation des stages au Luxembourg
- Participation à des stages à l'étranger
  - de préférence en coopération avec des partenaires de la Grande Région

### Compétitions

Une subvention peut être demandée pour les compétitions suivantes :

- Compétitions pour la classification
- Compétitions pour l'évaluation du talent
- Compétitions en général
- Compétitions nationales et internationales

Dans ce contexte, le droit au financement doit être justifié séparément dans la demande.

### Liste des subventions (Total 10.000 euros) :

Domaines de soutien	Montant de la subvention Euro (jusqu'à)
Offre d'entraînement et de sport	6.000 Euro
Formation (continues)	500 Euro
Stages	2.500 Euro
Compétitions	1.000 Euro

\*



**Contact :**

Luxembourg Paralympic Committee

1, rue André Vésale

L-2674 Luxembourg

**Personne de contact :**

Mathis Finke

Chargé de développement et de formation

+352 621 476 204